

221C3225
FR0000120644-FS0937

23 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DANONE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 novembre 2021, complété par un courrier reçu le 23 novembre, la société de droit américain Massachusetts Financial Services (MFS) Company¹ (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société DANONE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 34 311 672 actions DANONE représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société MFS Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 687 682 489 actions représentant 713 088 056 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.